

**Conduite d'une étude sur l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la région de la Kara
(Togo) incluant un focus sur l'accès à l'eau en milieu scolaire**

APPEL D'OFFRES

Date limite de candidature : vendredi 13 février 2026

1) Présentation de BFC International

Bourgogne-Franche-Comté International (BFC International) est un réseau régional multi-acteurs (RRMA) dédié à la coopération et à la solidarité internationale en Bourgogne-Franche-Comté. Son objectif est de favoriser la qualité et l'impact des actions de coopération et de solidarité internationale menées sur le territoire régional, tout en favorisant les mutualisations et les synergies entre les acteurs. Il anime et développe des services accessibles à tous les porteurs de projets, aux associations, aux collectivités territoriales, aux institutions et aux entreprises afin de faciliter la mise en œuvre de leurs démarches dans les secteurs suivants :

- Les échanges et partenariats européens et internationaux ;
- L'éducation à la citoyenneté mondiale ;
- La mobilité internationale et le volontariat ;
- L'aide au développement ;
- La conception et la mise en œuvre de politiques publiques de coopération et de solidarité internationale.

BFC International a plus particulièrement pour missions d'animer un observatoire, de contribuer à l'animation du territoire et à la mise en réseau des acteurs, d'accompagner les porteurs de projets et de renforcer leurs capacités, de faciliter l'information du plus grand nombre, la promotion et la valorisation des initiatives menées en région et à l'international. L'action de BFC International s'inscrit en complémentarité des politiques publiques locales, nationales et européennes afin de faciliter leur mise en œuvre opérationnelle et leur ancrage territorial.

Avec le soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et s'appuyant sur de nombreux partenariats (Agence française de développement – AFD, France Volontaires, Région académique de Bourgogne-Franche-Comté – DRAREIC et DRAJES, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – DREETS, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Agence du Service Civique, Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire – FONJEP, Centre de Recherche et d'Information sur le Développement – CRID, Programme Solidarité-Eau – pS-Eau, La Guilde, la CIRRMA, etc.), BFC International fédère un réseau de plus de 140 collectivités territoriales, associations, institutions et entreprises au sein d'une dynamique multi-acteurs, ascendante et concertée afin de coordonner, mutualiser et de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions menées en Bourgogne-Franche-Comté et à l'international.

BFC International est membre de la Conférence inter-régionale des réseaux régionaux multi-acteurs (CIRRMA) dédiés à la coopération et à la solidarité internationale.

En tant que maître d'œuvre délégué du projet COopérer Pour Réussir l'Avenir au Sénégal (COPRA Togo) présenté ci-dessous, BFC International assure la coordination globale des actions menées dans le cadre du projet, le suivi administratif, financier et technique, ainsi que l'accompagnement des membres du projet dans la mise en œuvre des activités sur le terrain.

2) Présentation du projet COPRA Togo

Cette étude est réalisée dans le cadre du projet « COopérer Pour Réussir l’Avenir au Togo » (COPRA Togo) mené avec le soutien financier de l’agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et le concours des collectivités membres du projet : en France, la Communauté de communes du Pays de Lure, la Ville d’Arbois, la Ville de Joigny, la Commune des Planches-Près-Arbois ; et au Togo, les communes Kozah 2, Kozah 3 et Doufelogou 2.

Le projet COPRA Togo est un programme de coopération internationale mutualisé et multi-acteurs entre des collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté et du Togo. Le projet COPRA Togo a pour objectif principal de **favoriser les échanges de pratiques et le renforcement de compétences des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté et de la région Kara (Togo) en matière de développement local durable**. Le projet COPRA Togo ciblera notamment **les thématiques de l'accès à l'eau, de l'assainissement et de la transition écologique**.

Il vise plusieurs objectifs spécifiques :

1. **Favoriser les échanges de pratiques entre les élus et les agents territoriaux français et togolais** dans les domaines de l'accès à l'eau, de l'assainissement et de la transition écologique, et la découverte de nouvelles pratiques en matière de développement local durable ;
2. **Renforcer les compétences des acteurs** des territoires dans ce domaine, notamment des élus locaux, des agents territoriaux et, selon les possibilités, de leurs partenaires respectifs pour la mise en œuvre de politiques publiques locales ;
3. **Améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la région de la Kara** à travers la mise en place d'une étude de faisabilité sur l'accès à l'eau et l'assainissement, notamment en milieu scolaire ou les équipements publics.

Le projet vise également des objectifs transversaux stratégiques : accompagner le développement de coopérations décentralisées naissantes entre collectivités de Bourgogne-Franche-Comté et de Kara, faire émerger de nouvelles coopérations décentralisées en poursuivant le travail de mobilisation de nouvelles collectivités en Bourgogne-Franche-Comté et dans la région de Kara et animer la concertation, faciliter les mutualisations et l'émergence de synergies entre les différentes collectivités engagées afin de renforcer la cohérence, l'efficacité et l'impact de leurs actions en France comme au Togo.

Ce projet est soutenu financièrement par la Région Bourgogne-Franche-Comté et l’agence de l’eau Rhône-Méditerranée-Corse. Il mobilise la Communauté de Commune du Pays de Lure, la Ville d’Arbois, la Commune les Planches-près-Arbois, mais également la Ville de Joigny (*en cours*).

Le projet COPRA Togo associe les acteurs du Togo engagés en coopération avec les acteurs de Bourgogne-Franche-Comté au sein d'une démarche commune avec pour ambition de renforcer l'impact et la qualité des actions menées, de renforcer les liens de proximité qui unissent les acteurs des deux territoires, tout en permettant un « changement d'échelle », des mutualisations et l'émergence de synergies.

L'étude de faisabilité sur l'accès à l'eau et à l'assainissement avec un focus sur l'accès en milieu scolaire dans la région de Kara vise à poser les bases techniques, économiques et institutionnelles nécessaires à la réalisation d'infrastructures durables et adaptées notamment dans les établissements scolaires. Par ailleurs, cette étude permettra de garantir une approche territorialisée, endogène et participative, impliquant les collectivités locales, les institutions et les associations partenaires, conformément à la méthodologie collaborative prônée par le projet COPRA Togo.

3) Contexte et de la justification de l'étude

Contexte général

Le Togo, d'une superficie de **56 785 km²**, est bordé par le Bénin à l'est, le Ghana à l'ouest et le Burkina Faso au nord. Il s'étend du littoral atlantique à une zone soudano-sahélienne au nord. Le pays est divisé en **5 régions administratives, 39 préfectures, 117 communes** et 393 cantons. La population est estimée à **9,1 millions d'habitants en 2023**, dont **57 % vivent en zone rurale**. Le taux de croissance démographique est de **2,3 % par an**. Le climat varie du tropical humide au sud au tropical sec au nord, avec une saison des pluies de mai à octobre.

Le pays dispose de ressources en eau abondantes mais inégalement réparties et souvent dégradées (pollution, contamination). Le taux d'accès à l'eau potable est estimé en 2022 à 72 % en milieu rural et à 70 % en milieu urbain. L'assainissement reste très limité, avec seulement 5 % de la population rurale ayant accès à un assainissement géré en toute sécurité. Ces taux masquent de fortes disparités régionales, notamment dans les zones septentrionales.

Contexte institutionnel et sectoriel

Le secteur de l'eau est placé sous la responsabilité du ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (MEHV), chargé de la politique générale, de la régulation et de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural. L'assainissement autonome est, lui, du ressort du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique. La gestion du patrimoine hydraulique en zone urbaine et semi-urbaine est confiée à la SP-Eau, et son exploitation à la Togolaise des Eaux.

Depuis la réforme de décentralisation de 2019, les communes peuvent se voir déléguer la compétence d'autorité délégante pour l'eau et l'assainissement. Elles participent donc à la gestion des bornes-fontaines, forages, latrines et au suivi des infrastructures. Le cadre reste en structuration : la professionnalisation des services et la clarification des responsabilités entre État, opérateurs et collectivités sont des enjeux clés. En parallèle, des programmes structurants tels que PASSCO (volet 3) ou des projets financés par l'Union européenne soutiennent la construction de stations de traitement de boues de vidange (Kara, entre autres) et l'amélioration de l'accès à l'eau dans les zones rurales.

Contexte des communes ciblées : Kozah 2, Kozah 3 et Doufelogou 2

Les communes de Kozah 2 et 3 ainsi que Doufelogou 2 sont situées dans la région de la Kara, au nord du pays :

- Kozah 3 (préfecture de Kozah) : 9.533° N / 1.183° E
- Kozah 2 (préfecture de Kozah) : 9.5833° N / 1.1667° E
- Doufelogou 2 (préfecture de Doufelogou) : 9.8333° N / 1.0833° E

Ce territoire se caractérise par une forte ruralité, une densité démographique modérée et des difficultés d'accès aux services de base. Le taux d'accès à l'eau y suit la moyenne rurale nationale (environ 72 %), mais avec de nombreuses disparités locales. L'assainissement est quasi inexistant dans les zones rurales, avec des latrines rudimentaires ou des pratiques de défécation à l'air libre. Seule une station de traitement des boues (Kara) est fonctionnelle à l'échelle régionale, avec une mise en service en 2024.

Concernant les défis et rôle des communes en milieu scolaire, la communalisation intégrale du territoire (loi de 2019) responsabilise les collectivités sur la gestion des infrastructures publiques.

Cependant, elles disposent encore de peu de ressources humaines, techniques et financières pour assurer cette charge.

La région de Kara et ses communes comme **Kozah 2, Kozah 3 et Doufeliogou 2** concentrent des défis critiques liés à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Malgré les progrès des dernières années, la couverture reste partielle, et la pérennité des services dépendra d'un renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale, d'une structuration des compétences locales et de l'intégration de l'eau scolaire dans les stratégies communales.

Dans le cadre du projet COPRA Togo, une attention particulière sera apportée à l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement en milieu scolaire. Les communes de Kozah 2 et 3 et Doufeliogou appuient des actions ponctuelles d'accès à l'eau dans les écoles (réhabilitation de forages, installation de PMH), mais le manque de maintenance, de suivi et de planification freine les impacts à long terme. Dans les écoles rurales, les enjeux sont critiques concernant **l'hygiène et la santé** (insuffisance d'eau potable et de latrines exposent les élèves aux maladies hydriques), la **scolarisation des filles** (absence d'espaces dédiés nuit à leur assiduité pendant les menstruations) ou la **qualité éducative** (un environnement insalubre affecte concentration et motivation des élèves).

Des précisions spécifiques au contexte de chacune des communes seront apportées à la version finale de l'appel d'offres.

3) Objectif général et résultats attendus de l'étude

L'objectif général de l'étude est de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations locales de Doufeliogou 2, Kozah 2 et Kozah 3, en développant une connaissance approfondie de la ressource en eau sur ces territoires, en identifiant de manière précise les besoins en infrastructures d'eau et d'assainissement – notamment en milieu scolaire et plus largement en lien avec les équipements publics, et en proposant des actions concrètes, pérennes, adaptés aux réalités locales, en cohérence avec les capacités de gestion et de suivi des collectivités togolaises et pouvant être déployées dans le cadre des coopérations décentralisées susmentionnées. Les actions identifiées devront également permettre de renforcer la maîtrise d'ouvrage locale et sa capacité à mobiliser l'ensemble des parties prenantes, notamment les communautés éducatives.

Pour répondre à cet objectif global, deux objectifs spécifiques structurent l'étude :

1) Objectif 1 : réaliser un état des lieux approfondi sur les communes de Doufeliogou 2, Kozah 2 et Kozah 3

Cette première composante vise à produire un diagnostic structuré et rigoureux de la situation hydrogéologique des territoires ciblés, de l'état des infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement existantes, ainsi que des conditions d'accès aux services de base dans les établissements scolaires. Une attention particulière sera accordée aux enjeux spécifiques liés à la gestion de l'hygiène menstruelle des filles, en tant que levier essentiel d'équité, de santé et de maintien de la scolarisation.

Objectifs spécifiques :

- Analyse contextuelle, réglementaire et institutionnelle : identifier les politiques, plans stratégiques et cadres institutionnels régissant l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les établissements scolaires et en milieu rural dans les communes ciblées. Identifier les acteurs du secteur de l'eau ainsi que les différents usages de la ressource.

- Examiner la mise en œuvre locale de ces cadres, notamment à travers les compétences des communes, et les leviers existants dans le contexte de la décentralisation.
- Identifier les synergies possibles avec les acteurs publics, privés et communautaires.
- **Diagnostic hydrogéologique** : réaliser une étude de la ressource en eau disponible, à travers :
 - *L'analyse des quantités disponibles, des sources existantes (forages, nappes, rivières, etc.), de leur débit, leur recharge/renouvellement et leur durabilité.*
 - *Une étude de la qualité de l'eau, incluant les risques de pollution (pesticides, agents pathogènes, contamination fécale, etc.)*
 - *Une cartographie des points d'eau et des zones à risque hydrique ou mal desservies.*
- État des lieux des écoles :
 - *Réaliser un inventaire des infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les écoles (sources d'eau, latrines, dispositifs de lavage de mains, évacuation des eaux usées, etc.).*
 - *Évaluer leur fonctionnalité, leur état d'entretien, leur adéquation aux normes, et leur adaptation aux besoins.*
 - *Identifier les établissements ne disposant d'aucune infrastructure ou de conditions critiques.*
- Analyse de la gestion des menstruations en milieu scolaire :
 - *Identifier la présence ou l'absence d'espaces hygiéniques adaptés aux filles, la disponibilité de produits d'hygiène, et les pratiques existantes.*
 - *Documenter les barrières à la scolarisation des filles liées à l'absence d'infrastructures sanitaires adaptées pendant les menstruations.*
 - *Proposer des pistes d'amélioration durable de la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles cibles.*
- Identification des initiatives existantes :
 - *Recenser les projets en cours ou passés, portés par des ONG, l'État ou les partenaires techniques et financiers dans la zone, en lien avec l'eau, l'assainissement et l'éducation.*
 - *Évaluer leur impact, leur durabilité et les leçons apprises.*

Résultats attendus :

- Un diagnostic hydrogéologique détaillé, incluant la cartographie des ressources, l'analyse de leur qualité et les zones de tension.
- Un état des lieux clair des principales infrastructures de la commune relevant de ses compétences, notamment scolaires en matière d'EHA (eau, hygiène, assainissement), avec une grille de priorisation.
- Une analyse de la gestion des menstruations dans les écoles, avec des recommandations concrètes.
- Une synthèse des cadres politiques et institutionnels avec des leviers d'action locaux.
- Une analyse des acteurs et des dynamiques locales pour une future gouvernance partagée.
- Une base de données consolidée pour orienter les actions futures du projet.

2) Objectif 2 : proposer une stratégie d'intervention pour les coopérations décentralisées franco-togolaises dans le domaine de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement

Cet objectif vise à élaborer des feuilles de route stratégiques et opérationnelles pour le déploiement d'actions eau, hygiène et assainissement dans les communes de Kozah 2, Kozah 3 et Doufeliou 2 dans le cadre de leurs coopérations décentralisées avec les collectivités du Pays de Lure, d'Arbois, des Planches-Près-Arbois et de Joigny. Les propositions faites devront impérativement être cohérentes avec les autres projets déjà en cours au sein des communes.

Objectifs spécifiques :

- Priorisation des interventions :
 - *Identifier les établissements, notamment scolaires, prioritaires à partir de critères objectivés (gravité des besoins, potentiel de pérennité, implication locale...).*
 - *Définir des phases d'intervention progressives, permettant une montée en charge du projet et un changement d'échelle.*
 - *Distinguer les actions à conduire directement dans les écoles et celles relevant d'un appui au cadre communal.*
- Estimation des coûts :
 - *Évaluer les coûts d'investissement pour la réhabilitation ou la création d'infrastructures (forages, latrines, dispositifs de gestion menstruelle, mise en place d'un nouveau réseau d'adduction d'eau, etc.)*
 - *Inclure les coûts de fonctionnement, de maintenance, de sensibilisation et de formation.*
 - *Produire des données budgétaires consolidées utiles à la mobilisation de financements, notamment le dispositif FICOL de l'AFD qui pourra être sollicité à la suite de l'étude réalisée.*
- Modèles économiques et planification :
 - *Proposer des modèles de gestion durable, adaptés au contexte local, associant collectivités, écoles et comités de gestion.*
 - *Définir un dispositif de maîtrise d'ouvrage et un cadre de redevabilité, incluant les communes et les services déconcentrés.*
 - *Formuler des scénarios de cofinancement et de répartition des charges entre acteurs.*
- Renforcement des capacités :
 - *Identifier les besoins de formation pour les communes, les équipes en charge des infrastructures ciblées, les comités de gestion ou les Association des Usagers de l'Eau Potable et de l'Assainissement (AUSEP).*
 - *Proposer un programme de renforcement des compétences techniques, organisationnelles et de suivi-évaluation.*
- Schéma de gouvernance et pilotage :
 - *Définir un dispositif institutionnel clair, intégrant les rôles de chaque acteur et les modalités de coordination.*
 - *Intégrer des indicateurs de suivi et d'impact, des bases de référence et des hypothèses de risques.*

NB : un travail spécifique devra être conduite individuellement avec chacune des communes et chacune des coopérations décentralisées. Dans la continuité du projet COPRA, des propositions d'actions mutualisées pourront également être formulées, dans un souci de cohérence, de mutualisation et de réduction des coûts.

Résultats attendus :

- Un cadre d'intervention opérationnel et budgétisé pour chacun des territoires et chacune des coopérations décentralisées, appuyé sur une stratégie réaliste et progressive.
- Une priorisation objectivée des équipements à équiper ou renforcer.
- Un schéma institutionnel définissant clairement les responsabilités de chacun.
- Des estimations de coûts incluant investissement, fonctionnement, entretien et renforcement de capacités.
- Des modèles économiques adaptés, durables et soutenables.
- Une feuille de route claire pour la mise en œuvre du projet COPRA, avec des indicateurs, des outils de suivi, un cadre de gestion des risques et un schéma de financement mobilisable.

4) Livrables attendus de l'étude

Les livrables attendus sont les suivants :

- Une note de démarrage de 5 pages maximum ;
- Un rapport de 50 pages maximum + annexes ; (*comprenant un diagnostic approfondi de la situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement sur l'ensemble du territoire concerné, incluant un focus spécifique sur les établissements scolaires, ainsi qu'une proposition opérationnelle d'intervention intégrant les activités à mener, leur justification, les coûts associés et leur articulation avec les besoins identifiés.*)
- Une présentation PowerPoint des résultats de l'étude.

Les critères de validation des livrables sont :

- La clarté et la lisibilité du livrable ;
- La pertinence du contenu et le caractère concret, réaliste et opérationnel des propositions faites.

5) Méthodologie de l'étude

Le bureau d'études ou consultant est invité à proposer les méthodes et outils qu'il juge les plus appropriés pour conduire cette étude. Toutefois, la démarche à suivre, comprendra de façon indicative les étapes suivantes :

- Réunion de cadrage avec BFC International et les partenaires de l'étude (Communauté de Commune du Pays de Lure, Ville de Kozah 3, Ville d'Arbois, commune les Planches-près-Arbois, ville de Doulfegou 2, Ville de Joigny (*sous réserves*), Ville de Kozah 2 (*sous réserves*), Région Bourgogne-Franche-Comté, pS-Eau, etc.) ;
- Rédaction d'une note de démarrage ;
- Analyse des documents clés disponibles ;
- Collecte d'informations primaires ;

- *Auprès des structures en charge des établissements scolaires ;*
- *Interviews à des personnes-ressources ;*
- *Interviews à distance avec les collectivités partenaires de BFC ;*

- Analyse des données collectées ;
- Rédaction d'un rapport provisoire ;
- Restitutions des résultats au comité de pilotage ;
- Finalisation du rapport.

6) Moyens mobilisés

Cette étude est coordonnée par BFC International en partenariat avec les différents partenaires impliqués Communauté de Commune du Pays de Lure, Ville de Kozah 3, Ville d'Arbois, commune les Planches-près-Arbois, ville de Doulfegou 2, Ville de Joigny (*sous réserves*), Ville de Kozah 2 (*sous réserves*), Région Bourgogne-Franche-Comté, pS-Eau, etc.) réunis en comité de pilotage, et le soutien financier de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Bourgogne-Franche-Comté.

BFC International et les membres du comité de pilotage mettent à la disposition du consultant la documentation disponible et les contacts des personnes à contacter. Les acteurs togolais partenaires faciliteront l'organisation l'atelier de restitution.

Le consultant / cabinet mobilise ses propres moyens pour le déplacement sur le terrain. Il propose de ce fait une offre financière qui prend en compte ses honoraires, son déplacement sur le terrain, l'hébergement et la restauration.

BFC International et les membres du comité de pilotage ont la charge du contrôle qualité de la prestation. Ils assureront la validation de la méthodologie et des différents produits de l'étude, en lien avec les collectivités et associations impliquées.

7) Calendrier prévisionnel de l'étude

Septembre-Décembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de travail avec l'ensemble des partenaires en visioconférence - Validation des termes de référence de l'étude - Publication de l'appel d'offres pour recruter un prestataire
Février-Mars 2026	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement du prestataire - Lancement de l'étude et début des travaux sur le terrain - Collecte de données
Février 2026 – Septembre 2026	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des données et rédaction d'un rapport intermédiaire - Restitution des résultats préliminaires aux partenaires
Décembre 2026	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation du rapport et validation par les parties prenantes - <i>Intégration des premiers résultats à l'élaboration des projets auprès de l'AFD (sous réserve)</i>

8) Profil du prestataire

Le profil requis du consultant ou de la consultante recherché(e) se décline comme suit :

- Niveau d'étude BAC + 5 minimum ;
- Compétence dans le secteur de l'eau et l'assainissement, dans le domaine de l'éducation : au moins 5 années d'expériences ;

- Expérience significative dans la conduite d'études de faisabilité (au moins 1 expérience similaire) ;
- Compétences sur les enjeux liés à la décentralisation, la coopération décentralisée et de la gestion de la chose publique ;
- La connaissance des zones d'intervention du projet serait un atout.

9) Critères de sélection

Les offres seront évaluées suivant le principe du « Value for Money » en utilisant la formule de l'analyse cumulative de l'offre technique et financière. L'offre technique est évaluée à concurrence de 70% contre 30% pour l'offre financière. Le tableau suivant présente le détail des critères d'évaluation des dossiers de candidature.

CRITÈRE	NOTE MAXIMALE
1) OFFRE TECHNIQUE	70
Méthodologie détaillée	
- Capacité de rédaction, d'analyse et de synthèse	30
- Autonomie, capacités organisationnelles	
- Capacité relationnelle, d'animation et d'adaptation au contexte local et au travail multi-acteurs	
- Connaissance du secteur de l'éducation au Togo	5
- Connaissance du secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement au Togo	10
- Compétences avérées en hydrogéologie	5
- Connaissance des acteurs du développement, notamment de la coopération décentralisée et du développement local durable	5
- Connaissances du cadre législatif et réglementaire sénégalais, du fonctionnement de l'administration togolaise, ainsi que des bailleurs de fonds	5
- Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine indiqué dans l'offre et preuves des missions antérieures similaires	5
- Connaissance de la région de la Kara, maîtrise des langues/locales nationales	2,5
- Diplôme de la ou des personnes référentes	2,5
2) OFFRE FINANCIÈRE DÉTAILLÉE	30
TOTAL	100

10) Candidature

Les candidats intéressés doivent soumettre leur dossier comprenant :

- Une lettre de motivation,
- La méthodologie détaillée prévue pour l'accomplissement de la mission,
- Une proposition technique et financière,
- Les CV des experts impliqués,
- Des références sur des projets similaires.

Les dossiers de candidature composés des offres technique et financière seront envoyées à Bourgogne-Franche-Comté International par courriel à Mélissa ROSIER, responsable du pôle Programmes et partenariats internationaux à l'adresse melissa.rosier@bfc-international.org / +33(0)6.95.88.40.02 au plus tard le **vendredi 13 février 2026 à 14h00** heure locale (France)

Les candidats retenus seront invités à participer à des entretiens physiques sur Kara et/ou en visioconférence avec des représentant-e-s de BFC International et des membres togolais et

français du comité de pilotage. Pour la personne ou structure retenue, un démarrage de la mission est à prévoir en courant de l'automne avec notamment une présence physique obligatoire localement pour la tenue d'une première réunion d'installation en présence des membres togolais du comité de pilotage et de représentants de BFC International.

NB : Cette offre est émise sous réserve d'un financement effectif par les bailleurs identifiés.

11) Contact

Mélissa ROSIER, responsable du pôle programmes et partenariats internationaux, BFC International, melissa.rosier@bfc-international.org- 06.95.88.40.02